

Code de la spécialité B.L.F02.S02.04

Codes des métiers correspondants à la spécialité :

A 1702, H 1701, O 1202, O 1401, O 1402

Fiche d'identité de la spécialité: Production animale

Niveau: Licence

Domaine: Sciences de la nature et de la vie.

Filière: Sciences agronomiques

Spécialité: Production animale

1- Localisation de la formation:

Institut : Sciences vétérinaires et sciences agronomiques

Département : Sciences agronomiques

Références de l'arrêté d'habilitation du diplôme à préparer : N°728 du 14 mai 2019

2- Partenaires extérieurs :

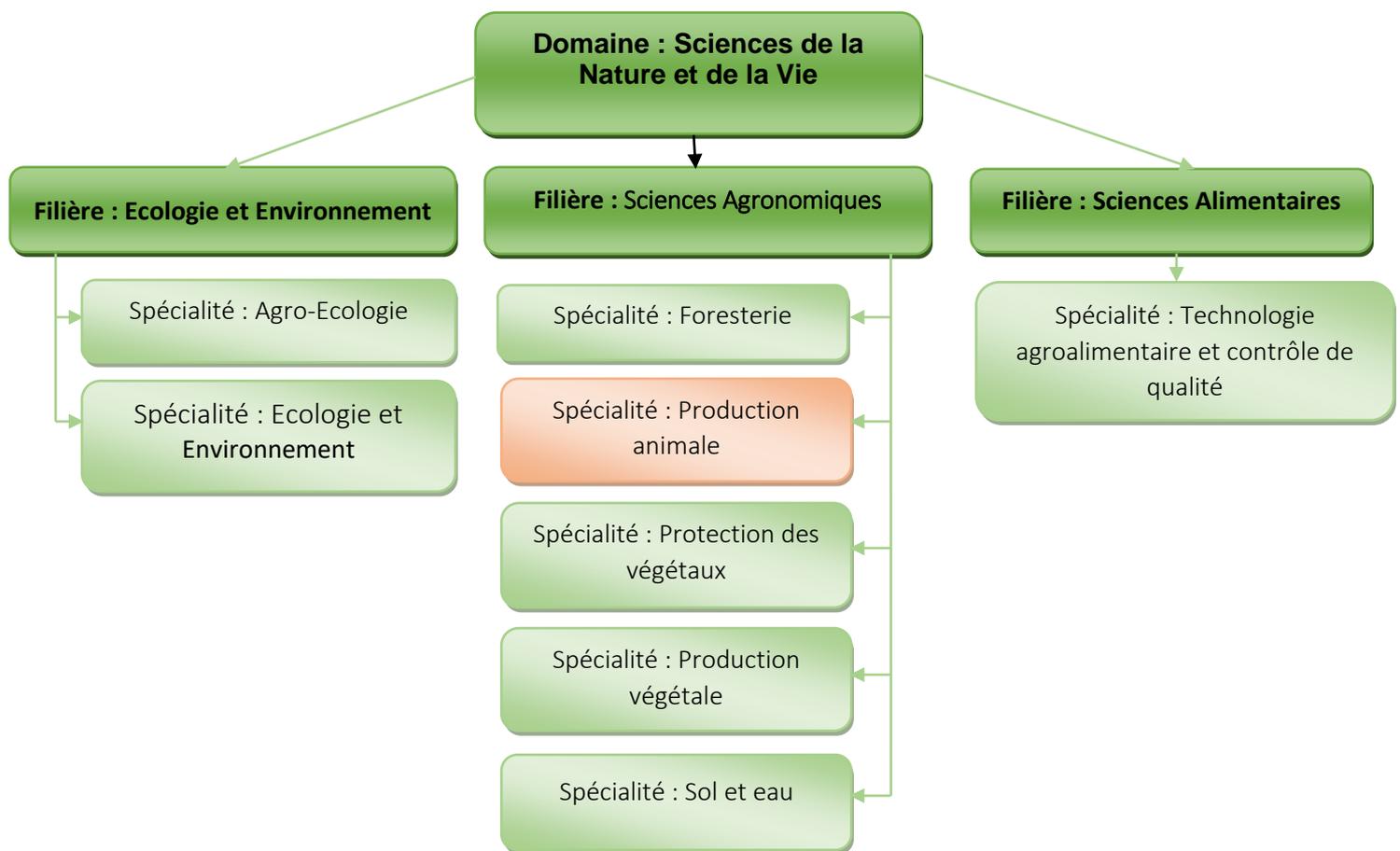
Entreprises et autres partenaires socio-économiques

Partenaires internationaux : /

Autres Etablissements partenaires :

Office de l'aviculture de l'Est. -laiterie des Aurès.-haut-commissariat de développement de la steppe (Tebessa). -
direction des services agricole.

3- Organisation générale de la formation: position du projet



4- Contexte de la formation:

- Après une année d'étude dans le tronc commun, l'étudiant choisit une filière en fonction de sa moyenne et de son choix. Pour une formation en Licence production animale, l'étudiant doit choisir la filière sciences agronomiques, et après une année de formation l'étudiant pourrait être orienté vers cette spécialité.
- Cette formation dispensée pour cette licence permet aux étudiants sortants de mieux appréhender les problèmes de la production animale et la maîtrise de l'élevage notamment en zone steppique. Ils peuvent aussi accéder à différents masters que ce soit au niveau local ou national.

5- Objectifs de la formation:

L'objectif de cette formation est l'acquisition de connaissances, de méthodes et de compétences nécessaires au développement des productions animales dans le but de maîtriser les systèmes de production animale. Pour cela, l'enseignement adopté comporte les notions de base de la production animale (alimentation, nutrition, reproduction, lactation, croissance), et les mécanismes de leur régulation.

6- Profils et compétences visés:

Le profil visé est :

- Acquérir des connaissances de base sur la physiologie appliquée aux productions animales,

- Apprendre les techniques et méthodes de maîtrise des productions animales.
- Acquérir des connaissances sur le fonctionnement bio technique de l'élevage et sa gestion technico – économique.

7- Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité:

Les diplômés en production animale peuvent exercer dans différents secteurs à savoir :

- Les offices, des viandes rouges, avicole, lait....,
- Direction des services agricoles.
- Activités libérales.
- Le haut-commissariat au développement de la steppe.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n°728 du 14 MAI 2019

Modifiant l'annexe de l'arrêté n°1099 du 13 Octobre 2015
portant mise en conformité des Licences habilitées à l'Université de Batna 1 pour
le domaine "Sciences de la Nature et de la Vie"

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur ;
- Vu le décret présidentiel n°19-111 du 24 Rajab 1440 correspondant au 31 Mars 2019, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de Master et du diplôme de doctorat ;
- Vu le décret exécutif n° 15-181 du 24 Ramadan 1436 correspondant au 11 juillet 2015 modifiant le décret exécutif n° 89-136 du 1^{er} août 1989 portant création de l'université de Batna;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012, portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu l'arrêté n°1099 du 13 Octobre 2015 portant mise en conformité des Licences habilitées au titre de l'Université de Batna 1 pour le domaine «Sciences de la Nature et de la Vie» ;
- Vu le procès-verbal du Comité Pédagogique National du Domaine « Sciences de la Nature et de la Vie», du 11 décembre 2018, arrêtant la liste des spécialités en licences ouvertes à l'université de Batna 1 dans le domaine «Sciences de la Nature et de la Vie» ;



ARRETE

Article 1^{er}: Le présent arrêté a pour objet la modification de l'annexe de l'arrêté n°1099 du 13 Octobre 2015 portant mise en conformité des Licences habilitées au titre de l'Université de Batna 1 pour le domaine "Sciences de la Nature et de la Vie", conformément au tableau cité ci-dessous .

Domaine	Filière	Spécialité	Type
Sciences de la Nature et de la Vie	Sciences agronomiques	Foresterie	A
		Production animale	A
		Production végétale	A
		Protection des végétaux	A
		Sol et eau	A
	Ecologie et environnement	Agro-écologie	A
	Sciences alimentaires	Technologie agroalimentaire et contrôle de qualité	A

Art.2 : Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et le Recteur de l'Université de Batna 1 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Fait à Alger le :
**Le Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique**

